



Syndicat C.G.T des fonctionnaires territoriaux et des employés de la ville de Corbas. Mairie de Corbas Place Charles Jocteur 69960 CORBAS
Email : cgt@ville-corbas.fr / Tel : 06.14.25.40.89

PAS UNE MINUTE DE PLUS !!

C'EST NON AU VOL DES CONGÉS ET C'EST OUI POUR UNE PRISE EN COMPTE D'UNE PÉNIBILITÉ POUR TOUS !

Au cours de la réunion d'information du mercredi 20 octobre, la majorité des employés présents a manifesté son désaccord et un profond mécontentement concernant le projet de la Municipalité sur l'application de l'article 47 de la loi du 6 août 2019.

Le tour de passe-passe de la Municipalité de supprimer les acquis sociaux antérieurs à la loi de 2001 (les 2 jours extra légaux, le jour mobile et les jours d'ancienneté) et de les transformer en temps de travail supplémentaire générant des jours de RTT perdus en cas d'arrêt de travail **constitue une régression sociale** pour les agents de la Ville et du CCAS de Corbas **ce qui est INACCEPTABLE !!!** Alors que le point d'indice de nos traitements est gelé depuis 11 ans, qu'on nous demande de plus en plus d'efforts, que les départs d'agents dans les services ne sont pas remplacés...

Le dispositif de la prise en compte de la pénibilité pour un certain nombre de personnel ouvrant droit à des jours de sujétion (de 0 à 3 jours) va entraîner une injustice et une division entre les agents **ce qui est INACCEPTABLE !!!**

Les fonctionnaires territoriaux ne sont ni des privilégiés, ni des fainéants !!!

Pour dire NON à la perte de nos acquis sociaux

Je signe la pétition au verso →

Pour la conservation des deux jours extra-légaux et du jour mobile

Pour la conservation des jours d'ancienneté

Pour la conservation des jours de compensation pour mon métier d'ATSEM

Pour les 15 jours de RTT au lieu des 13 jours $\frac{1}{2}$ pour une semaine travaillée à 37 heures 30

Des élus d'autres collectivités s'opposent à cette loi au nom de leur libre administration et se mobilisent aux côtés de leurs agents.

**Rendez-vous au pique-nique revendicatif devant l'Hôtel de Ville
le lundi 15 novembre de 12h00 à 14h00**

